

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 9 JANVIER 2017Objet : **DOCUMENTS D'URBANISME**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - BALAGUER - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PHILIBERT - VERNE - MMES VILLARD - VOLLERIN

Intervention de Agnès BERTILLOT, Vice-présidente Secrétaire

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, **7 avis** doivent être juridiquement validés aujourd'hui par notre Assemblée, eu égard au droit actuel sur les avis consultatifs des Chambres.

Il s'agit de :

- l'élaboration du SCOT Haut-Bugey
- l'élaboration du PLU de St Didier-de-Forman
- la révision du PLU de Chalamont
- la révision du projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône
- la révision du PLU de Biziat
- l'élaboration du PLU de Villette sur Ain
- la révision du PLU de Serrieres de Briord

Il est demandé de bien vouloir approuver ces avis et contributions.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, valide les avis et contributions émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	29
- Nombre de voix pour	29
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président